

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°66 (arrêté de promulgation du 26 aout 1930)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 août 1930

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro
31 août 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et 168 conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 235 juillet 1930 fixant le maximum du montant des mandats d'articles Cargent échangés entre la France et Algérie, d'une part, et les colonies françaises, d'autre part,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 25 juillet 1930, susvisé, fixant le maximum des mandats d'articles d'argent échangés entre la France et l'Alsérie, d'une part, et les colonies françaises, d'autre part. Ait. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel

chapon-baissac